

avec attestation fédérale
p.ex.
**Aide-menuisère AFP
Aide-menuisier AFP**
Profil de la profession

Les aide-menuisiers effectuent des travaux simples dans des domaines d'activités limités, en atelier ou sur les chantiers, et connaissent les matériaux les plus importants et leurs propriétés. Ils utilisent les outils ainsi que les machines portatives et stationnaires dans le respect de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Ils comprennent les dessins professionnels simples, les réalisent et effectuent des travaux de montage simples. Ils respectent les normes et les prescriptions en vigueur dans la branche, ainsi que les principes écologiques.

Durée de la formation

2 ans

Formation

4 jours dans l'entreprise formatrice
1 jour à l'école professionnelle
au total 28 jours de cours interentreprises

Salaires recommandés

480 francs (1^{re} année d'apprentissage)
650 francs (2^e année d'apprentissage)
recommandations des cantons BS/BL

Vacances

5 semaines

**Conditions posées aux
entreprises formatrices**

place de travail avec encadrement

**Exigences posées aux
formatrices/formateurs
en entreprise**

certificat fédéral de capacité (ou titre équivalent) et trois ans d'expérience professionnelle
contact aisé avec les jeunes
fréquentation du cours de formation pour formateurs/trices
(40 leçons) ou présentation d'une certification équivalente

Soutien

En cas de difficultés, tant les apprentis que les formateurs/trices peuvent bénéficier d'un encadrement individuel (EI).

**Temps consacré à l'encadrement
des apprentis**

Il est plus important au début de la formation (env. ½ jour par semaine pour les formateurs/trices) que par la suite. En règle générale, si les apprentis ont été bien instruits, ils contribuent très tôt (dans le courant du 2^e semestre) au bon fonctionnement de l'entreprise.

Examen

Si l'examen théorique et pratique organisé à la fin de la formation est réussi, la personne formée reçoit une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Formation continue

Les titulaires de l'attestation ont la possibilité d'entrer en 2^e année d'apprentissage de menuisier-ébéniste et de se préparer à l'obtention du certificat fédéral de capacité.

Renseignements

Les entreprises intéressées à former sont invitées à prendre contact avec l'office ou le service de la formation professionnelle de leur canton: www.ofp.formationprof.ch

Travaux qui doivent être appris et exercés dans l'entreprise**Contenus de la formation****Aide-menuisier / Aide-menuisière AFP**

Sécurité	– connaître et appliquer les prescriptions concernant la sécurité au travail et la protection de la santé
Matériaux	– reconnaître et traiter les bois, les dérivés du bois, les matières principales et les placages – connaître les matériaux de montage et les ferrements, les monter dans les règles de l'art – distinguer et appliquer les colles et les moyens de ponçage, exécuter correctement des traitements de surface
Moyens de production	– connaître les infrastructures propres à l'entreprise, les utiliser et les entretenir selon indications – utiliser avec aisance les machines et outils nécessaires à l'exécution des travaux dans l'entreprise
Montage	– préparer le matériel, les outils et les moyens auxiliaires, exécuter les travaux de montage et prendre des mesures
Dessins professionnels	– lire les dessins professionnels et plans de montage, exécuter des esquisses simples – lire, remplir et différencier des listes
Calculs	– exécuter des opérations simples à l'aide d'une machine à calculer de poche – agir en ayant conscience des coûts
Prescriptions/normes	– les connaître et les respecter
Ecologie	– lire les étiquettes, aide-mémoire et modes d'emploi, en appliquer le contenu – éliminer les déchets de manière appropriée et écologique
Administration	– remplir et transmettre les documents et formulaires usuels dans l'entreprise

Feuilles d'information au sujet des formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale
www.fpi2.formationprof.ch
Edition janvier 2010

La reproduction intégrale ou partielle à des fins non lucratives est autorisée, y compris le stockage et l'utilisation sur des supports de données optiques et électroniques, moyennant l'indication de la source.

Conception et réalisation © CSFO | Domaine médias formation professionnelle, en collaboration avec le Service orientation professionnelle, formation professionnelle et continue du Département de l'éducation de Bâle-Ville

Editeur CSFO | Domaine médias formation professionnelle | Maison des cantons | Speichergasse 6 | CP 583
3000 Berne 7 | téléphone 031 320 29 00 | fax 031 320 29 01 | formationprof@csfo.ch